



LGV PACA

Charte de consultation des acteurs

Compte-rendu de la réunion n°4
du groupe thématique
Milieu humain

Marseille, le 14/02/08

Participants : (par ordre alphabétique)

| | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Michèle CHAIX | Stop Nuisance Cuers |
| René CHAIX | Vivre à Gémenos |
| Jean Paul CHARBONNIAUD | ACGP |
| Bernard DESTROST | ASSEC |
| Raphael MOUREN | Stop TGV Coudon |
| Marcel SAUVAN | ADECOHA |
| Bernard GYSSELS | RFF |
| Sandrine RABASEDA | RFF |
| Eddy FACON | LOUIS BERGER France (AMO RFF) |
| Alain DESSAGNE | KFH (AMO RFF) |

Excusés :

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Joseph FABRIS | ASPE |
| Serge JOVER | ADEV |
| Olivier LESAGE | Stop TGV COUDON |
| Christine VIALATTE | ADSPV |

Ordre du jour de la réunion :

- Point d'étape sur la démarche de consultation des acteurs,
- Présentation et échanges sur les projets des 4 fiches d'actions préparées par RFF pour le thème Milieu humain.

Point d'étape sur la démarche de consultation des acteurs

Bernard Gyssels rappelle que les 33 propositions d'orientations et de mesures issues des 4 groupes de travail thématiques ont été communiquées aux membres du Comité d'orientation du 20 juillet dernier.

Parmi elles, RFF a retenu 21 propositions qui sont de sa responsabilité de maître d'ouvrage. Elles ont été regroupées dans 15 fiches-d'actions qui pourraient préfigurer les engagements futurs de RFF pour la poursuite du projet.

4 fiches d'actions relèvent de la thématique « Milieu humain » :

- Protection des populations vis-à-vis du bruit ferroviaire
- Prise en considération du risque vibratoire
- La démarche paysagère inspirée du 1% paysage routier
- Evaluation des impacts sur la propriété et le patrimoine foncier

3 fiches d'actions relèvent de la thématique « Biodiversité et milieu naturel » :

- Protection des espèces et habitats d'intérêt patrimonial
- Préservation du fonctionnement écologique des territoires
- Assurer la protection de la ressource en eau

3 fiches d'actions relèvent de la thématique « Agriculture-viticulture » :

- Préserver les terroirs et l'activité agricoles
- Prendre en compte les spécificités de l'exploitation viticole
- Anticiper les problèmes et les réserves foncières

4 fiches d'actions relèvent de la thématique « Aménagement du territoire » :

- Assurer la cohérence intermodale et ferroviaire du projet
- Prendre en considération la vocation touristique des territoires
- Assurer une mise en service rapide et phasée du projet
- Assurer une implantation optimale des gares nouvelles

1 fiche d'actions relève d'une thématique transversale qui a fait l'objet de la Journée d'échanges « LGV PACA et Développement Durable » du 7 février 2008 :

- Mettre en place des indicateurs environnementaux de différenciation des options envisagées.

Bernard Gyssels demande aux participants de consacrer une à deux séances de travail supplémentaires pour réfléchir aux leviers d'actions qui pourraient être mis en œuvre sur la thématique considérée, pour faciliter concrètement l'insertion du projet dans ses phases ultérieures d'élaboration.

Présentation et échanges sur les projets des 4 fiches d'actions du thème Milieu humain

RFF propose de retenir un format de 2 pages A3, l'une pour les textes, l'autre pour les illustrations et des exemples de réalisation de RFF. La page textes pourrait comprendre :

- un rappel synthétique des orientations et mesures proposés par le groupe de travail ;
- un rappel des obligations réglementaires ou normatives concernant l'objet des orientations ;

- une présentation des leviers d'actions qui pourraient être mis en œuvre par RFF aux différents stades d'études ultérieurs.

Bernard Gyssels invite les participants à échanger sur les premières propositions de leviers d'actions, pour chacune des fiches considérées.

Fiche 01 : Protection des populations vis-à-vis du bruit ferroviaire

Le groupe de travail demande que soit prise en compte la spécificité des espaces et modes de vie extérieurs de la région PACA. Le souhait est à nouveau exprimé que l'habitant soit protégé chez lui comme dans son jardin. Les participants rappellent leur demande d'une amélioration de la réglementation dans un sens plus favorable aux riverains. Ils demandent également que la population exposée au bruit soit traitée de la façon la plus équitable possible. Selon eux, la prise en compte de deux types d'ambiances sonores et de deux types de vitesses de trains différentes dans les seuils conduit à de graves incompréhensions et à des inégalités de traitement problématiques.

Pour répondre à ces demandes, RFF propose de cartographier les lieux de vie extérieurs. Bernard Gyssels s'engage à relayer la demande d'une amélioration de la réglementation auprès des partenaires cofinanceurs mais ne peut prendre aucun engagement de résultat à cet égard. En revanche, si la réglementation évolue d'ici à l'enquête publique, RFF en tiendra bien évidemment compte. RFF accepte de soumettre aux partenaires cofinanceurs des aménagements concernant les seuils à ne pas dépasser en fonction des ambiances sonores préexistantes et des vitesses de trains.

Les échanges aboutissent à la définition des leviers d'actions suivants :

- Production d'une note méthodologique explicative dès l'engagement des études préliminaires (Caractérisation des habitations et établissements sensibles au sein de l'aire d'étude et méthode d'analyse des sensibilités acoustiques) ;
- Retenir le critère de zone d'ambiance sonore préexistante modérée pour tous les territoires traversés ;
- Prise en considération d'une vitesse de circulation supérieure à 250 km/h pour les sections de voie parcourues à des vitesses plus faibles ;
- Relais auprès des cofinanceurs de la demande d'aller au-delà des seuils réglementaires de contribution sonore aujourd'hui en vigueur (tendre vers les normes OMS), prise en compte des espaces et modes de vie extérieurs, au nom du principe de précaution soutenu par la Charte Constitutionnelle de l'Environnement ;
- Mise en place au stade des études préliminaires d'un séminaire concernant le bruit des infrastructures ferroviaires à destination des acteurs ;
- Mise en place de visites régulières sur des LGV mises en service et élaboration de plaquettes d'information à chaque phase d'études ;
- Réalisation de missions de contrôle extérieur par des bureaux d'études indépendants de chaque étude acoustique produite ;
- Vérification du respect des seuils de contribution sonore après mise en service du projet.

Fiche 02 : Prise en considération du risque vibratoire

Le groupe de travail souhaite que des études soient engagées le plus en amont possible. Il s'inquiète des vibrations notamment dans les sections en tunnels et à proximité de certains secteurs sensibles comme les carrières. RFF rappelle qu'il n'est pas possible de disposer d'études fines à ce stade des études et que des mesures adaptées ne peuvent être envisagées que dans les étapes ultérieures.

Les échanges aboutissent à la définition des leviers d'actions suivants :

- Réalisation d'une étude de risque vibratoire lors des études d'Avant Projet Sommaire comprenant :
 - o Une visite de reconnaissance visuelle des sites concernés par le projet ;
 - o Un travail de synthèse des études et données existantes combiné à l'interprétation du profil en long du projet APS ;
 - o La réalisation de mesures vibratoires in situ ;
 - o Réalisation d'une cartographie du risque vibratoire permettant de préciser les secteurs géographiques et les bâtis pour lesquels des mesures de suppression ou réduction des risques vibratoires sont à envisager ;
 - o Production des résultats de l'étude et de la cartographie correspondante dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

Fiche 03 : Démarche paysagère inspirée du 1% paysage routier

Le groupe de travail souhaite la mise en place d'une démarche paysagère pour le projet qui s'inspire du modèle du « 1% paysage routier ». Les participants considèrent que cela peut inciter des communes à tirer parti de l'inscription du projet dans le paysage, par exemple sous forme de pistes cyclables, d'amélioration de certains sites. Cette démarche pourrait permettre également, dans certains cas, de mieux protéger la population contre les nuisances du projet.

RFF considère qu'une démarche paysagère inspirée du 1% paysage routier concerne les abords du projet, qu'elle va dans le sens du partenariat recherché avec les collectivités et qu'elle contribue à augmenter l'utilité paysagère du projet au bénéfice du plus grand nombre.

RFF rappelle les grandes lignes de la politique routière « 1% Paysage et développement » :

- o Développement de projets dans une démarche participative à l'écart des emprises et dans la zone de covisibilité du projet routier ;
- o Politique partenariale visant à aider les acteurs locaux à engager des réflexions et actions sur leur territoire en vue de tirer parti de l'investissement exceptionnel réalisé

Cette politique nécessite l'élaboration d'un *dossier d'axe* comprenant 3 éléments distincts :

- o un *Diagnostic du paysage* comprenant une analyse de l'état initial et des perspectives de développement des territoires traversés par le projet à moyen terme et caractérisant les enjeux paysagers majeurs ;
- o une *Charte d'objectifs* déterminant notamment la zone de covisibilité et les entités paysagères à l'intérieur desquelles les actions pourront être éligibles au subventionnement 1% ;
- o un *Programme d'actions* prévisionnel répondant aux objectifs définis dans la charte.

En termes de financement, la politique routière « 1% Paysage et développement » repose sur :

- o Les contributions apportées par le maître d'ouvrage de l'infrastructure (Etat ou concessionnaire autoroutier) ne peuvent dépasser 50 % du montant hors taxes de chaque étude ou action éligible ;
- o Les maîtres d'ouvrage doivent apporter une contribution au moins équivalente et peuvent s'appuyer, le cas échéant, sur d'autres fonds (Europe, Département, Région).

Les échanges aboutissent à la définition des leviers d'actions suivants :

- Relais de la demande auprès des cofinanceurs ;
- Mise en place, en cas d'accord, d'une convention précisant ;
 - o critères d'acceptation et d'éligibilité des projets portés par les collectivités territoriales ;
 - o composition de l'organe jugeant de l'éligibilité des projets portés, etc ;
 - o les modes et clés de financement.
- Lancement, en cas d'accord, d'appels à projet lors de la phase de préparation de l'enquête publique.

Fiche 04 : Evaluation des impacts sur la propriété et le patrimoine foncier

Le groupe de travail s'inquiète des risques d'appréciation et de dépréciation foncière selon les secteurs du projet. Il demande d'avoir des données pour suivre l'évolution vénale du foncier et du bâti. RFF propose de créer un observatoire du foncier lorsque sera connu le fuseau de 1000 mètres des études d'APS. Il est convenu que ces indications ne doivent pas être diffusées largement au risque d'accélérer des phénomènes de déprise ou de à l'inverse de spéculation le long du projet.

RFF rappelle qu'il ne peut s'engager qu'à des rachats réglementaires sous emprise, calculés sur la base des entrées en terre du projet auxquelles sont rajoutées 25 mètres de part et d'autre de son axe.

Les échanges aboutissent à la définition des leviers d'actions suivants :

- Au stade des études préliminaires : Identification précise (SIG) des zones bâties au sein de l'aire d'étude et comparaison des données ;
- Optimisation des emprises techniques ferroviaires (APS puis EPDUP mais surtout lors des études d'APD) afin de limiter le prélèvement foncier ;
- Mise en place d'un observatoire du foncier lors des études d'APS jusqu'au bilan LOTI
- Validation par les services des Domaines du poste des « acquisitions foncières » dans les études préliminaires, lors des études d'APS puis pour produire le dossier d'EPDUP ;
- Relais auprès des cofinanceurs de la demande du groupe thématique d'appliquer le principe d'une bande d'acquisition de 150 m de part et d'autre de l'axe du projet adopté sur la LGV Méditerranée.

Bernard Gyssels remercie les participants pour leurs contributions et s'engage à présenter les fiches d'actions finalisées lors d'une prochaine réunion qui se déroulera en avril-mai 2008 et qui reprendront les engagements que RFF se propose de retenir pour le projet LGV PACA.

* *
*